



Taorana, Bonjour !

AVEN



Sommaire

- Indemnisations des victimes des essais nucléaires en France et dans les autres nations 2
- Le cerveau : un nouvel organe cible de l'uranium 3
- le cabinet Teissonnière et Topaloff, devenu TTLA & associés, 4
- Avis de réunion AVEN 5
- Témoignage 6
- Remise de médaille 8
- Fichier adhérents et cotisations 9

Suivez l'actualité de l'association sur :

www.aven.org



Facebook :

AVEN France officiel

Taorana, Bonjour !

Périodicité : trimestrielle

Directeur de la publication :

Françoise GRELLIER

Siège social :

44A, rue de la Favorite
69005 LYON

Tél. : 04 78 36 65 31

Permanence :

9h à 16h sauf le mardi
Du lundi au vendredi

Création et impression :

**Evoluprint - Groupe Sprint
Bruguières**

Editorial



L'année 2024 sera-t-elle une année charnière pour nos revendications ?

Le 19 janvier, l'AVEN a été invitée à l'Assemblée Nationale lors de la table ronde organisée par Madame Mereana REID ARBELOT, députée polynésienne. Madame VAUTRIN, Ministre de la Santé, s'est engagée ce jour-là, à réunir très rapidement la commission de suivi pour l'élargissement des maladies.

Le 31 janvier, Didier LE GAC, député du Finistère, et Yannick CHEVENARD, député du VAR, nous ont reçus à l'Assemblée Nationale pour connaître nos revendications et chercher ensemble un moyen de les faire avancer. Le 10 mars, Madame REID ARBELOT a obtenu la tenue d'une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires français. Elle m'a très vite assuré que l'AVEN en ferait partie et a tenu sa promesse.

Notre avocate, Cécile LABRUNIE, a participé à toutes ces rencontres apportant son expertise sur l'application de la LOI, ses lacunes et aussi les améliorations à mener. Je tiens à la remercier ainsi que le Cabinet

Teissonnière pour son soutien indéfectible depuis le début de notre combat.

Déposer un dossier d'indemnisation à l'AVEN et le transmettre au cabinet d'avocat est un passage indispensable pour obtenir une indemnisation juste et à la hauteur de vos préjudices. Vous serez soutenus jusqu'au bout de la procédure. Etant adhérent, ne vous en privez pas, l'aboutissement de votre dossier en dépend. Sachez que nous sommes là : dans les régions, dans les départements, alors n'hésitez pas à solliciter vos correspondants locaux. Ne restez pas seuls.

Nous n'avons pas de meilleurs ambassadeurs que vous, adhérents, pour faire connaître l'AVEN auprès de vos anciens camarades, auprès des associations locales et auprès des jeunes générations. N'hésitez pas à en parler et à nous solliciter pour organiser une réunion, une exposition ou un témoignage.

Toutes ces rencontres et toutes ces énergies qui sont déployées à ce combat aboutiront-elles enfin à une vraie reconnaissance des préjudices subis par les vétérans et leurs familles ? Je l'espère sincèrement pour vous tous.

Je compte sur vous pour continuer ensemble notre combat et aboutir à une juste reconnaissance en obtenant enfin l'élargissement de la liste des maladies et la prise en compte des victimes par ricochet.

Bien à vous,

Françoise GRELLIER

INDEMNISATIONS DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES EN FRANCE ET DANS LES AUTRES NATIONS

2053 Essais Nucléaires sur la planète entre 1945 et 1998, entraînant une augmentation de la radioactivité naturelle mondiale de 2,5%

Dans l'absolue, si on y ajoute les catastrophes de Tchernobyl et Fukushima, il faudrait surveiller et indemniser la population mondiale en son entier.

Dans les faits, sur les sept nations ayant opéré des essais nucléaires en cette période concernée, seules trois d'entre elles reconnaissent des effets sur le personnel et indemnisent en conséquence les malades suivant leurs propres législations :

Législation Française :

- Toute personne souffrant d'une maladie radio-induite résultant d'une exposition à des rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français, et inscrite sur une liste fixée par décret en Conseil d'État conformément aux travaux reconnus par la communauté scientifique internationale peut obtenir réparation intégrale de son préjudice.
- La personne souffrant d'une pathologie radio-induite doit avoir résidé ou séjourné :

1° Soit entre le 13 février 1960 et le 31 décembre 1967 aux Centres d'expérimentations militaires des oasis ou dans les zones périphériques à ces centres ;

2° Soit entre le 2 juillet 1966 et le 31 décembre 1998 en Polynésie française.

En pratique :

Pour la zone Sahara, le personnel doit avoir résidé ou séjourné sur une zone de 50km autour du point zéro

Pour la zone Polynésie, cela concerne tout le territoire Polynésien
Les pathologies reconnues sont au nombre de 23 (des discussions sont en cours pour étendre à 25)

- Fonctionnement :

Un mardi sur deux, le comité d'indemnisation, organisme totalement indépendant et souverain dans ses décisions, se réunit pour examiner les dossiers.

Les vétérans sont entendus en personne ou représentés par une personne de leur choix. (En l'occurrence le délégué de l'AVEN ou, à défaut, l'avocat de l'association)

À l'issue de la séance, le comité délibère sur le bien-fondé de la demande. Il lui appartient d'apporter la preuve que le demandeur n'a pas reçu de dose de contamination ou d'irradiation supérieure à 1mS/an.

Après délibération, soit la réponse est favorable et un expert est désigné pour évaluer le préjudice, soit la réponse est négative, et le demandeur peut introduire un recours en justice. (Ce dernier point est automatique pour les membres de l'AVEN.)

- Contrôle :

Une commission de suivi désignée pour trois ans par décret du Premier Ministre se réunit deux fois par an pour suivi et proposition d'amélioration de la Loi.

Cette commission présidée par le Ministre de la Santé comprend des médecins et physiciens, un représentant du ministère de la Défense et du budget, deux parlementaires et un représentant de chaque association.

Cette commission a obtenu :

- l'élargissement de la liste de maladies en 2012 (passage de 18 maladies à 21) et 2019 (passage de 21 maladies à 23)
- Un suivi médical gratuit sur l'ensemble des vétérans non atteints de maladie
- Le droit à décoration (médaille de la défense nationale)

- Indemnisations :

Chaque dossier étant examiné au cas par cas, l'indemnisation est évaluée après expertise indépendante en rapport au préjudice subi.

Environ 50 % des demandeurs sont indemnisés par le comité. (70 % en ce qui concerne les membres de l'AVEN)

La loi d'indemnisation Française couvre toute population sans distinction civile ou militaire.

Indemnisations aux USA

Un 'vétérans Atomic' tel que reconnu par le Congrès américain est un ancien militaire ayant participé aux essais nucléaires, ou un ancien combattant ayant participé à la décontamination des sites.

Sont également considérés comme vétérans Atomic, les militaires membres des forces d'occupation d'Hiroshima et Nagasaki, après la reddition du Japon, ou tout prisonnier de guerre américain qui aurait pu être incarcéré près de ces deux villes lors de leurs destructions.

Les vétérans qui ont développé un ou plusieurs cancers spécifiques dont la liste est établie suivant les conclusions du rapport UNSCEAR peuvent être éligibles à des compensations sous condition :

- Saisir une juridiction spécifique (La Défense Threat Reduction Agency) pour obtenir la qualification de vétérans Atomic (VA)
- Déposer réclamations pour des problèmes de santé induits par les radiations auprès des anciens combattants locaux.

S'en suit une procédure de détermination des compensations passant par des examens médicaux et une reconstruction de dose pour estimer la quantité de rayonnement reçue par un combattant pendant son service militaire.

Les indemnisations se décomposent ainsi :

- Suivi médical gratuit pour tout vétérans
- Accès aux soins gratuits, ou avec faible participation pour les malades. (Renouvelable tous les ans)
- Si le cancer est déterminé comme présomptif (A cause évidente) au lieu de probable, une indemnité forfaitaire de 75000\$ est attribuée au vétérans, ou en cas de décès, à la veuve ou ayant droit.

Cette indemnisation, très rare, est attribuée pour chaque cancer présomptif, et dès lors peut être attribuée à nouveau en cas de cancers multiples.

Concernant les populations civiles du Pacifique, le gouvernement Américain a versé depuis 1956, 750 millions \$ à titre de compensation aux gouvernements des pays concernés.

Les populations du Nevada proche de la base des 928 essais nucléaires réalisés dans le comté de Nye ont été dédommagées sur injonction de justice en 1990.

Indemnisations Angleterre

Au Royaume-Uni, la liste des maladies susceptibles d'entraîner l'attribution d'une pension est très courte, beaucoup plus courte que la liste des Américains et des Français.

Les vétérans malades peuvent faire une demande de pension militaire. Pour cela Il faut passer par un tribunal et essayer de prouver que la maladie est liée au service militaire.

Du fait que les pensions attribuées par l'armée sont le domaine du Ministère de la Défense, et que ce ministère est responsable des essais nucléaires, la demande de pension est faussée dès le départ en défaveur du requérant.

Les vétérans de l'armée, comme l'ensemble des Britanniques, ont accès au système de santé publique (NHS) dont la rapidité et la disponibilité des prestations varient beaucoup selon les régions.

Les vétérans de l'armée peuvent avoir un accès prioritaire à des consultations en vertu d'un accord avec les Forces Armées, mais beaucoup de vétérans ne le savent pas et beaucoup d'employés du NHS ne le savent pas non plus, si bien qu'il faut se battre pour accéder à cette assistance.

Un grand nombre de prestations de la NHS sont rudimentaires comparé aux prestations proposées par le secteur privé.

Concernant les populations civiles du Pacifique, le gouvernement Anglais a versé 50 millions. \$ (47 millions. €) à titre de compensation aux gouvernements des pays concernés.

Depuis 2023, les vétérans militaires ont droit à une décoration spécifique.

J.L. Sans

LE CERVEAU : UN NOUVEL ORGANE CIBLE DE L'URANIUM

Le passage de l'uranium dans le cerveau et ses conséquences radiotoxicologiques

Le système nerveux central (SNC) est le système de commande qui se trouve en amont de toutes les grandes fonctions physiologiques. Un dysfonctionnement de celui-ci peut donc engendrer des conséquences sur tout l'organisme. Le SNC est aussi une cible majeure en termes d'effets toxiques pour certains métaux lourds, comme le mercure, le manganèse ou le plomb. En revanche, la neuro-toxicité de l'uranium, un autre métal lourd, a été peu étudiée.

Le passage de l'uranium dans le cerveau

Dans le cas d'exposition aiguë ou chronique, il est clairement établi que l'uranium traverse la barrière hématoencéphalique (BHE) et se retrouve dans le cerveau de manière dépendante de la dose reçue, du mode de contamination et du temps d'exposition à l'uranium. Cependant, ce passage hémato-méningé reste inexpliqué. Un travail, mené par Lemerrier et coll., démontre que l'uranium n'altère pas la BHE, ce qui incite les auteurs à discuter d'un éventuel passage vasculaire. L'hypothèse d'une implication de transporteurs via des protéines circulantes, tels que la transferrine, l'Apo lipoprotéine ou l'albumine a été suggérée, mais non validée.

L'uranium enrichi entraîne des conséquences sur le plan cognitif et sur le cycle du sommeil plus importantes que l'uranium appauvri

Sur le plan cognitif, les effets de l'uranium sont multiples. Nos études expérimentales chez le rat ont montré une diminution de la mémoire à court terme de 10 à 20 % après une contamination chronique à l'uranium enrichi (UE) à 4 % pendant 1,5 et 9 mois (2 mg/kg/jour via l'eau de boisson)

En revanche, le même protocole de contamination mené avec de l'uranium appauvri (UA) n'a aucun effet significatif. D'autres travaux ont montré que les profils d'apprentissage de localisation d'une plateforme immergée (test de la piscine de Morris) semblent diminués après ingestion chronique d'UA, mais pour des concentrations plus importantes que celles utilisées dans nos expérimentations (10, 20 ou 40 mg/kg/jour, 3 mois et 80 mg/kg, 4 semaines)

Nous avons également démontré un dérèglement du cycle veille-sommeil suite à l'ingestion d'UE (2 mg/kg/jour via l'eau de boisson), mais qui n'apparaît pas avec l'UA. En effet, une augmentation de la quantité de sommeil paradoxal après des contaminations sub-chroniques de 1 et 2 mois a été observée (+47 % et +66 %, respectivement), augmentation qui disparaît lorsque la contamination est prolongée à 3 mois. Ce résultat suggère l'existence d'une réponse adaptative de l'organisme. De plus, l'état anxieux des rats est augmenté après 1,5 mois de contamination à l'UE, alors que la contamination à l'UA n'a pas d'effet. L'ensemble de ces résultats démontre l'importance de la toxicité radiologique de l'uranium.

Philippe Lestaevel

Chercheur au Laboratoire de radiotoxicologie expérimentale

Références

- Albina ML, Belles M, Linares V, Sanchez DJ and Domingo JL, 2005. Restraint stress does not enhance the uranium-induced developmental and behavioral effects in the offspring of uranium-exposed male rats. *Toxicology*. 215, 69-79.
- Fitsanakis VA, Erikson KM, Garcia SJ, Evje L, Syversen T, Aschner M, 2006. Brain accumulation of depleted uranium in rats following 3- or 6-month treatment with implanted depleted uranium pellets. *Biol Trace Elem Res*. 111, 185-97.
- Houpert P, Lestaevel P, Bussy C, Paquet F and Gourmelon P, 2005. Enriched but not depleted uranium affects central nervous system in long-term exposed rat. *Neurotoxicology*. 26, 1015-20.
- Houpert P, Bizot JC, Bussy C, Dhieux B, Lestaevel P, Gourmelon P and Paquet F, 2007. Comparison of the effects of enriched uranium and 137-cesium on the behaviour of rats after chronic exposure. *Int J Radiat Biol*. 83, 99-104.
- Lemerrier V, Millot X, Ansoborlo E, Menetrier F, Flury-Herard A, Rousselle C and Scherrmann JM, 2003. Study of uranium transfer across the blood-brain barrier. *Radiat Prot Dosimetry*. 105, 243-5.
- Lestaevel P, Bussy C, Paquet F, Dhieux B, Clarençon D, Houpert P and Gourmelon P, 2005. Changes in

LISTE DES MALADIES RECONNUES

UNSCEAR (ONU)	FRANCE
Sclérose latérale amyotrophique (Maladie de Charcot)	NON
Cancer des voies biliaires	OUI
Cancer des os	OUI
Cancer du cerveau	OUI
Cancer du sein	OUI
Cancer du colon	OUI
Cancer de l'œsophage	OUI
Cancer de la vésicule biliaire	OUI
Cancer primitif du foie (Sauf cirrhose ou hépatite B)	OUI
Cancer du poumon	OUI
Cancer broncho-alvéolaire	NON
Cancer du pancréas	NON
Cancer du pharynx	NON
Cancer de l'ovaire	OUI
Cancer des glandes salivaires	OUI

UNSCEAR (ONU)	FRANCE
Cancer de l'intestin grêle	OUI
Cancer de l'estomac	OUI
Cancer de la thyroïde	OUI pour les mineurs
Cancer du rein	OUI
Cancer du bassin urinaire	NON
Cancer de la vessie	OUI
Cancer de l'urètre	NON
Leucémie (sauf leucémie lymphatique chronique)	OUI
Lymphomes (sauf maladie de Hodgkin)	OUI
Myélome multiple	OUI
Cancer de la trachée	NON
Cancer des bronches	NON
Cancer de la peau	OUI
Cancer du rectum	OUI
Cancer de la prostate	NON
NON RECONNU par l'UNSCEAR	Cancer de l'utérus
NON RECONNU par l'UNSCEAR	Myélodysplasies

LE CABINET TEISSONNIÈRE ET TOPALOFF, DEVENU TTLA & ASSOCIÉS, a entamé un long combat aux côtés l'AVEN

En 2002, le cabinet Teissonnière et Topaloff, devenu TTLA & associés, a entamé un long combat aux côtés l'AVEN en vue obtenir la reconnaissance des conséquences sanitaires des expérimentations nucléaires dans le Sahara et le Pacifique.

Depuis la création en 2010 d'un système spécifique d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, et surtout grâce aux réformes successives qui lui ont permis de mieux fonctionner, on assiste à une amélioration du droit à réparation puisque le nombre de victimes indemnisées a substantiellement augmenté au cours de six dernières années.

Mais il subsiste encore de sérieuses difficultés tenant à :

- L'application du seuil de 1m Sv et les données sur lesquelles se fonde le CIVEN pour refuser d'indemniser,
- La liste des maladies radio-induites,
- Sur les problématiques environnementales,
- Sur les conséquences sur la santé des descendants qui inquiètent tant les parents et les grands-parents.

Ces questions devraient être abordées devant la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires qui est censée être réunie au moins deux fois par an par le gouvernement pour suivre l'application de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 et proposer des modifications éventuelles. Or, cette commission ne s'est pas réunie depuis février 2021...

Lors de la session ordinaire de l'Assemblée nationale du 19 février dernier sur le thème « *Essais nucléaires en Polynésie française : indemnisation des victimes directes, indirectes et transgénérationnelle se réparations environnementales* », Madame la ministre de la Santé s'est pourtant engagée à ce que la réunion de cette Commission se tienne avant la fin du mois de mars 2024...

Mais, il est un sujet qui n'est pas complexe et qui nécessite une intervention rapide du législateur :

- Il s'agit de celles et ceux qu'on appelle les victimes par ricochet que la loi du 5 janvier 2010 a omis de viser dans son article 1^{er}.
- Il s'agit des proches du défunt qui a été reconnu victime des essais nucléaires ;
- Il s'agit des veuves, des enfants, des petits-enfants qui ont perdu un époux, un père, un grand-père des suites d'une maladie dont il a été admis qu'elle était radio induite ;
- Il s'agit de Mme M. et de son fils, dont l'époux et père décède d'un cancer du cerveau à l'âge de 33 ans. Le Tribunal administratif a reconnu en 2016 que ce cancer était imputable à son séjour sur les sites et a enjoint le CIVEN d'indemniser les préjudices personnels subis par le défunt. Quant à Mme M. et son fils, il n'est pas prévu d'indemniser leur préjudice moral et d'accompagnement, pas d'avantage que les conséquences matérielles de ce décès. Elle avait alors 31 ans, son fils 8.

Cette situation est injuste pour celles et ceux qui ont déjà porté l'histoire de leur défunt et se sont battus pendant des années pour obtenir réparations des préjudices de ce dernier.

De plus, tous les autres systèmes d'indemnisation mis en place dans le cadre de la réparation de dommages collectifs prévoient non seulement l'indemnisation intégrale des préjudices subis par les victimes directes, mais également l'indemnisation des préjudices subis par ricochet par les ayants droit, en cas de décès.

C'est le cas du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA).

Un exemple, le cancer du poumon, qui est un cancer multifactoriel, peut être la conséquence d'une exposition aux poussières d'amiante, mais également d'une exposition aux rayonnements ionisants :

- Mme A. saisit le FIVA car son époux est décédé des suites d'un cancer du poumon et a été exposé à l'amiante. Le FIVA propose d'indemniser les préjudices subis par le défunt de son vivant et les préjudices personnels subis par sa veuve.

- Mme B. saisit le CIVEN car son époux est décédé des suites d'un cancer du poumon et a été exposé rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français. Le CIVEN reconnaît que le cancer est imputable à l'exposition, mais n'indemnise que les préjudices subis par le défunt de son vivant. L'accompagnement de fin de vie, le deuil, le bouleversement de la vie de foyer, ne sont pas reconnus, ni indemnisés.

Interrogé à plusieurs reprises par des députés et sénateurs sur le fait que les proches d'une victime d'un cancer radio-induit ne peuvent pas bénéficier du dispositif légal (CIVEN) en vue d'obtenir l'indemnisation de leurs préjudices personnels, le ministre des Armées répond systématiquement qu'« *il leur est possible de solliciter une réparation selon les règles de droit commun (...), à condition de démontrer l'existence d'un lien de causalité direct et certain entre la pathologie ayant entraîné le décès de la victime et son exposition aux essais nucléaires.* »

La réponse du ministre n'est pas satisfaisante.

Non seulement, elle ne répond pas à l'objectif de l'Etat français en 2010, qui était de mettre en place un système d'indemnisation « efficace et juste » et à mettre un terme à de « tristes batailles judiciaires » ; mais elle est également un affront au principe de réalité.

- « *démontrer l'existence d'un lien de causalité direct et certain entre la pathologie ayant entraîné le décès de la victime et son exposition aux essais nucléaires.* ». C'est ce qui était imposé aux victimes avant 2010, et qui explique qu'elles n'étaient jamais indemnisées. Si la loi n°2010-2 a été adoptée c'est sur la base du constat qu'il s'agit d'une preuve « impossible » à rapporter. Or à ce jour, il n'est pas possible d'établir médicalement, avec certitude, l'origine unique d'un cancer. Le principe de présomption de causalité est le seul susceptible de permettre une juste réparation en matière de cancers par nature d'origine multifactorielle.

- Autre condition qu'omet de mentionner M. le Ministre : à condition que l'actionne soit pas considérée comme étant prescrite...

Devant le silence gardé par l'Etat interpellé par l'AVEN sur cette « omission » des droits de proches des victimes, le cabinet a engagé depuis 2021 une centaine de recours auprès des juridictions administratives sur le fondement de la carence fautive de l'Etat à protéger militaires et appelés placés sous sa surveillance et protection.

Les premiers jugements ont été rendus en décembre 2023 par les tribunaux administratifs saisis sur le fondement des règles de droit commun. Ils sont malheureusement défavorables :

- Les tribunaux de Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Montpellier et Rennes ont estimé que les demandes étaient prescrites, en retenant que le point de départ du délai de prescription courrait à compter de la date à laquelle la veuve a formulé une demande d'indemnisation auprès du CIVEN au nom de son défunt époux ; en l'occurrence plus de quatre ans avant le recours. Nous soutenons que le délai de prescription ne peut commencer à courir qu'à compter où nous la famille dispose d'informations suffisantes pour établir l'imputabilité de leur dommage personnel au fait de l'Etat.

- Le tribunal de Dijon a quant à lui rejeté les demandes pour défaut de preuve d'un lien de causalité entre les préjudices dont il est demandé réparation et les essais nucléaires.

Ces procédures sont encore longues, incertaines, et ce temps compte pour les conjoints qui mériteraient de voir leurs préjudices reconnus et de tourner une page, celle d'un contentieux lourd et pénible.

Il est grand temps que la loi soit « réparée » en ce qu'elle a oublié les familles en deuilées et que le droit à réparation intégrale des préjudices soit étendu aux ayants droit de *personnes décédées d'une maladie radioinduite résultant d'une exposition à des rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français, tant en leur nom propre qu'au titre de l'action successorale.*

AVIS DE RÉUNION AVEN

LANGUEDOC ROUSSILLON - GARD

Le 19 octobre 2024

Maison des Associations, 2 impasse Jean Macé, 30900 NIMES

Accueil à partir de 9h30 et remise de médailles à 11h

Réunion débat à partir de 14h 30

Possibilité de prendre un repas en commun à la PIZZA PAPA.

Les réservations doivent parvenir au plus tard le 11 octobre 2024

Contact : Gérald CARRASCO,

138 route d'Avignon, 30000 NIMES

Tél : 06 71 92 72 88

OCCITANIE - AUDE

LE 22 juin 2024

Maison des Associations, 1 Avenue de Lattre De Tassigny,
11400 CASTELNAUDARY

Réunion d'information sur les Essais Nucléaires au Sahara et en Polynésie.

Un repas pris en commun sera organisé, merci de vous inscrire avant le 10 juin 2024.

Remise de médailles de L'OCDPC par Mr. Pierre GONZALEZ

Contact : Annie PATABES,

124 Av Mistral 11400 Castelnaudary

patabes.annie@gmail.com

Tel : 06 24 33 47 00

J'Y ETAIS

Témoignage de Claude GODRIE présent le 6 Mai 1962 à In Amguel (Sahara)

Le 4 Mai 1962 je suis (sergent) à Mont-de-Marsan (40) où le Commandant en second de mon unité (Alouette2) me **donne l'ordre de partir pour In Amguel dans le désert Saharien, afin de remplacer un camarade contaminé**. Surpris, je m'exécute et après 9 heures de vol en Nord 2506(*) j'atterris en pensant que j'ai déjà donné... (2 mois d'hosto) après GERBOISE Bleue.

Le 6 Mai je suis désigné avec un camarade déjà sur place, le sergent Aub... on nous équipe, combinaison gants bottes et masques à gaz classique... **et l'ordre et de nous emmener au pied de la montagne qui a explosé afin de ramasser pierres et cailloux (?)** et tout élément pouvant être radioactif. Comme préparation psychologique moi qui la veille était en France...c'est soigné, car en plus nous allons évoluer dans un secteur où les ROENTGEN sont à un taux élevé donc... SOYEZ RAPIDES ET EFFICACES...merci. Lorsque le chauffeur nous laisse, nous marchons sous un soleil de plomb, suant et ahanant... Nous remplissons nos petits paniers comme demandé **puis une Alouette nous survole...un filin d'acier (un treuil) nous permet d'y accrocher les dits paniers**. Nous revenons à pied vers le lieu où nous attend probablement le 4x4... Pas de discussion entre nous... difficile de parler et puis je me sens mal. J'ai chaud, je suffoque...

dans mon masque un borborygme(gaz) se produit à chaque souffle et **d'un seul coup tout s'arrête...** je viens de sombrer dans le néant... mon cerveau a disjoncté mais je n'en sais rien.

Le 16 Mai 1962, je suis dans un Nord 2501 où je discute avec un mécanonav. Que fais-je là ? Lui n'en sait rien d'ailleurs ; apparemment j'ai été renvoyé après **une perte de mémoire de 10 jours**.

A mon retour à Mont-de-Marsan, aucun contact avec mes supérieurs...Les copains ignoraient où j'étais et personne ne pose de question. Je reprends mon boulot comme si de rien n'était. Plus tard lorsque je quitte l'ARMEE, je constate que **nulle part mon séjour à In Amguel a été notifié**. Alors je vais cogiter... Qu'a-t-on fait de moi le 6 Mai ? Suis-je passé à la douche ? Est-ce que j'ai été contaminé ? Où se passaient mes repas ; mes nuits ? Pourquoi m'a-t-on mis dans cet avion ? Peut-être un retour qui cache une évacuation déguisée. **Ce trou dans ma vie me hante** car je sais que je n'arriverais jamais à savoir et pourtant **J'Y étais**

(*) Le nord 2506 était un Nord 2501 avec des réacteurs en bout d'ailes.

C. Godrie



UNE PAGE D'HISTOIRE VÉCUE PAR NOTRE PRÉSIDENT LIONEL FROMAGE

Mururoa, un des atolls du Pacifique ayant servi de base pour les séries d'essais nucléaires. Juillet 1969, jeune marin de 21 ans, sortant du cours de quartier-maître de ma spécialité, **je suis affecté sur le bâtiment-base « Maine ».**

Pour information, le « MAINE » fait partie d'une série de quatre bâtiments appelés par nos soins « Escadre Blanche ».

Notre départ de Toulon est programmé et nos préparatifs vont bon train. Le jour tant attendu arrive. Nous quittons le port militaire de Toulon pour une traversée nous emmenant vers Mururoa, notre destination finale. Après une traversée classique et sans problème, nous franchissons la barrière de corail par une ouverture appelée « passe » et nous accostons à l'intérieur de l'atoll. Au premier abord le lieu est sauvage, un peu de végétation ici et là, mais en réalité c'est un vrai désert

L'accueil ne fut pas extraordinaire, il faut dire qu'il n'y avait que des militaires : de l'armée de terre, de l'air, de la marine et de la légion étrangère auxquels s'ajoutaient deux ou trois civils mais pas de personnel féminin, sauf une civile DIRCEN.

Le décor «carte postale» qu'on aurait pu imaginer n'était pas au rendez-vous.

Afin de nous repérer dans **ce monde lunaire**, des noms stratégiques étaient donnés à différents points de l'atoll : Dindon, Denise, Martine et Kathy.

Nous savions que notre mission était d'emmener les directeurs et les ingénieurs de la DIRCEN (**direction centrale des essais nucléaires**) pour des expérimentations.

Ma première expérience d'un tir nucléaire se déroula le 15 mai 1970. Tous les bâtiments militaires présents quittèrent l'atoll pour prendre leur position autour du dit atoll, dont mon navire Maine. Nous nous sommes positionnés entre 10 et 20 km au large de Mururoa, tout en tournant autour.

Je pus filmer cette première explosion sous ballon captif car je me trouvais à la passerelle, avec pour seule sécurité de grosses lunettes noires pour me protéger de la luminosité. Dès que j'entendis le mot «FEU», je déclenchai ma caméra 8 mm . Une sacrée détonation se fit alors entendre, suivie **d'un effet de chaleur dû à l'onde de choc**. C'était pire que ce que j'avais pu imaginer !

Au bout d'un certain temps, je pus enlever mes grosses lunettes et mes yeux découvrirent l'étrange spectacle qu'est la construction d'un champignon avec sa longue queue blanche suivie de sa coupole encore en feu se formant et un mélange détonant qui continuait son office.

Deux légers anneaux blancs apparaissaient au-dessus. Comme mes camarades, **je restais bouche-bée devant ce spectacle** qui n'avait pas son pareil. Puis, nous aperçûmes deux longues traînées blanches dans le ciel : les fusées lancées par deux avions militaires (des Vautour je crois) afin de récupérer des données scientifiques sur la spectaculaire explosion qui avait envahi une partie du lagon. Puis, petit à petit, la clarté naturelle est revenue et le champignon se dispersa.

Avant de regagner son lieu d'amarrage, CATY, notre **navire devait** subir un nettoyage de décontamination. Pour cela, les tuyaux d'arrosage prévus à cet effet ont été mis en fonction sur le bâtiment. C'était un **grand nettoyage du navire avec de l'eau ...** du lagon.

Au bout de quelques heures d'arrosage, nous reçûmes l'ordre du retour.

Afin de mesurer plus précisément les possibles effets de cette

explosion, des mannequins vêtus d'effets militaires ainsi qu'une future tourelle de navire avaient été mis sur l'atoll.

Le spectacle qui s'offrit à mes yeux laissait matière à réflexion car, en franchissant les passes, je pus apercevoir **les mannequins et leurs tenues brûlés** ainsi que la tourelle de bateau déformée. A cela s'ajoutait la calcination complète de la végétation. Il n'y avait plus de vie.

Je ne parle pas du reste du lagon et notamment de l'eau ...

Je me dois de signaler que nous avions un endroit décontaminé (paraît-il) pour nous baigner ... en plein air !

Dix jours plus tard, lors du deuxième essai, j'étais avec mes camarades à l'arrière du bâtiment sur le passe tribord.

Nous étions accroupis, la tête dans les bras, dos tourné vers l'explosion. Ce fut le même ressenti que la première fois et toujours à la même distance, soit environ à 10 km au large de l'atoll.

A la mise à feu, nous sentîmes un **effet de chaleur venir balayer notre chemisette grise** sur le dos.

Au bout d'un certain temps, on put regarder le champignon continuer son évolution, grimant vers le ciel, avec des couleurs de feu.

Lors de ces essais, le croiseur « De Grasse » était venu à Mururoa, avec à son bord le Général de Gaulle, en tournée d'inspection.

Afin de ne pas perdre le contact avec la civilisation, tous les deux mois, nous quittions Mururoa à bord d'un C47 (moteur très bruyant) de l'armée de l'air pour nous rendre à Papeete (1200 km) durant une quinzaine de jours afin de nous oxygéner.

Sur l'atoll de Mururoa, nos passe-temps étaient la course sur la seule route du site (course interarmées), **le football sur un terrain caillouteux et vraisemblablement à demi-contaminé**. Il y avait bien évidemment la baignade et les parties de barbecue sur la rive d'en face **avant de revenir à pied à travers cette lagune et sa végétation** bien triste.

En trois mois, du 15 mai au 6 août 1970, j'ai assisté à six explosions nucléaires sous ballon à partir d'une barge et je peux affirmer que c'était un «spectacle» plus qu'impressionnant.

Je ne peux pas oublier ces moments-là, une année de ma vie... J'étais jeune, **on servait la Nation**, les risques encourus ne nous trottaient pas dans la tête car ils ne nous avaient pas été enseignés. Nous étions à l'époque de la course à l'arme nucléaire, ce qui ne suscitait pas d'interrogations particulières. Donc, au retour en métropole, le suivi médical se limita à une simple visite devant un médecin. Je ne ferai point de commentaires là-dessus. Bien évidemment, des amis et collègues ont eu de très graves soucis de santé après cette affectation dans le Pacifique.

Les tirs à partir des barges au sol, s'étant révélés très polluants, les responsables du CEP ont cherché un moyen de réduire l'impact des essais. En effet, ces tirs créaient une boule de feu qui pouvait atteindre 500 mètres de rayon, ce qui détruisait les matériaux présents ainsi que l'eau du lagon et le peu de végétation. Si on arrivait à faire exploser l'engin à une hauteur supérieure au rayon d'action de la boule de feu, il y avait moins d'intensité sur le sol et l'eau, ce qui limitait les retombées radioactives. C'est donc ce qui explique l'utilisation des ballons captifs qui montaient la charge explosive à une altitude comprise entre 200 et 800 m.

Lionel Fromage

TEMOIGNAGE DES ESSAIS ATOMIQUES SOUS LES LAGONS DES ATOLLS DE MURUROA

L'enfer sous terre

En tant que **mécanicien de bord sur avion Neptune P2V7**, le vétéran, membre de l'AVEN était affecté en Polynésie entre 1975 et 1977 à FAA' A à la 125ième. Cette affectation de 2 ans avait pour mission de surveiller : **un territoire maritime aussi vaste que l'Europe** et en plus les campagnes d'essais de la bombe atomique Française à Mururoa.

Avant les missions des briefings leur étaient faits par des spécialistes du CEP, du CEA, et parfois des géologues. Ils avaient connaissance de la puissance du Tir, de la profondeur du silo d'enfouissement, et de sa distance par rapport à l'océan. Les autorités sanitaires les soumettaient à intervalles réguliers pendant une demi-heure, à un contrôle de notre radioactivité personnelle dans un caisson en plomb muni de capteurs corporels. Les jours précédents les vols « Antoinette » ils faisaient **un bouclage de zone assez long** pour vérifier s'il n'y avait pas d'intrus dans la zone, type : associations écologiques, Greenpeace, chalutiers Russe « pêcheurs de renseignements », ou bonitiers Polynésiens égarés. Un point météo était effectué le jour du Tir sur la direction et la force du vent.

Avant de décoller, les préparatifs consistaient à : se dévêtir, ne rien posséder sur soi : montre, alliance, bague, médaille, puis prendre une douche avec un savon « spécial », à revêtir une tenue SMSR : chaussures, combinaison de vol spéciale, **un masque équipé de deux filtres** contenant des produits spéciaux ainsi que deux stylos dosimètres pour mesurer leur radioactivité. Il est à remarquer que lors d'un essai les dosimètres ne nous ont pas été fournis. **Le masque était difficile à supporter** avec la durée du vol, une buée se déposait sur la vitre, et nous ressentions une difficulté à respirer avec les filtres.



Au moment du Tir au « Point Zéro », ils volaient à hauteur comprise entre 50 et 100 pieds notamment au-dessus du couvercle de la bombe pour prélèvement dans l'atmosphère dans des containers à ouverture automatique placé sous les ailes. Ils faisaient ces prélèvements à des altitudes différentes suivant la direction des vents. **Ces containers étaient récupérés et expédiés par le COTAM France.** Il est à noter que dans le cockpit, au moment de l'explosion apparaissait un **miroitement intense** côté lagon et côté océan dû à l'onde de choc. Après certains Tir, immédiatement, une vague très importante se formait côté océan consécutive à la compression de l'atoll contre la masse



d'eau de l'océan. Des poissons morts flottaient en surface. Après le vol ils se débarrassaient de leur tenues SMSR, prenaient une douche spéciale et récupéraient leurs vêtements. Leur avion était parfois lavé. **Ils n'ont jamais su ce que leurs dosimètres avaient enregistré** ni connaissance des particules des échantillons d'air collectés. Comment l'eau de rinçage de l'avion était traitée ? Un bateau pêchait du poisson côté océan, l'éviscérait, et suivant son degré de contamination les autorités autorisaient la pêche...

Lors d'un Tir très puissant tout le personnel présent sur l'atoll a dû rester assis à l'extérieur des bâtiments. Des outres d'eau potable avaient été installées en cas de rupture des canalisations reliant les bâtiments à la centrale de désalinisation d'eau de mer. Au moment du Tir ils ont ressenti comme **un tremblement de terre, leur avion de trente tonnes tressautait sur le tarmac**, des tuyauteries d'eau ont cédé. Ce jour-là, cette explosion a généré en instantané **une sphère de roche liquide de 60 mètres de diamètre.** C'était l'enfer sous terre.

Durant cette période, notre ami vétéran a fait 8 vols au-dessus du « Point Zéro » pendant **cette Brève Histoire de Temps** de 2 ans en Polynésie.

JY G



Apis de recherches

Mr. Jean-François LESCOAT, AVEN du 35, Marine Nationale, était secrétaire à l'État-Major sur l'atoll de Mururoa pour la période de Mars à Décembre 1978. Il recherche des photos avec ses camarades sur cette période de sa vie en Polynésie. Et notamment une photo de la prise d'armes lors du 14 juillet 1978. Son équipe de foot avait été sélectionnée pour se rendre à Papeete. Lors de son retour en métropole par (Cotam) son sac de voyage contenant son appareil photos a été perdu. Si vous avez quelques clichés de cette tranche de vie, prenez contact avec : lescoat.jf@gmail.com

Mr. Gérard MENGES, AVEN 29 Marine Nationale, était sur le B.B Médoc le 6.07.1967, à Mururoa, il a participé à la campagne de tir de 1968. Ayant quitté la Polynésie le 20.08.1969, il recherche des témoignages de sa présence et en particulier ceux qui l'on connu de 1967 à 1969.

Contact : 11 Rue Bel Air
29280 Locmaria-Plouzané
Tel : 02.98.38.50.39

DERNIÈRE MINUTE

L'AVEN auditionnée dans le cadre de la Commission d'enquête relative à la politique française d'expérimentation nucléaire et à l'ensemble des conséquences.

Madame Mereana REID ARBELOT, députée de Polynésie, et Didier LE GAC, député du Finistère, ont souhaité recueillir le témoignage des représentants de l'AVEN.

Cette audience s'est déroulée le 16 mai 2024 avec Françoise Grellier, Jean-Luc SANS et Maître Cécile LABRUNIE.



31 JANVIER 2024 RÉUNION POSITIVE ET CONSTRUCTIVE

Françoise GRELLIER accompagnée de Jean-Louis CAMUZAT et Cécile LABRUNIE, avocate, se sont rendus à l'invitation du député du FINISTÈRE, Didier Le GAC (chargé des affaires sociales), qui avait convié le député du VAR, Yannick CHENEVAR (membre de la commission défense) à l'Assemblée Nationale, afin de débattre sur les sujets cruciaux concernant le combat mené actuellement par notre association AVEN.

Plusieurs sujets ont été évoqués notamment :

- L'indemnisation des victimes « par ricochet »,
- La réunion de la commission de suivi qui doit se tenir deux fois par an comme le stipule la loi Morin,
- La liste des 23 maladies trop restreinte.

Très à l'écoute, les députés souhaitent réunir une table ronde avec les représentants des diverses forces politiques (députés et sénateurs) dans les prochains mois.

Jean-Louis CAMUZAT
Responsable des relations politiques

Remise de Médailles à La LANDE CHASLES 49150



C'est au cours de la cérémonie du 11 Novembre 2023, au siège de l'Amicale des Anciens Marins du T.C.D « ORAGE », en présence de la Députée Mme Anne Laure BLIN, du conseiller Départemental Mr Guy BERTIN ; du Commandant de la Communauté de Brigade de la Gendarmerie de LONGUE-JUMELLE (49) le Lieutenant Dérine WEISGERBER, du Capitaine de Corvette(H) Claude PITON, du Maire de La Lande-Chasles le Lieutenant de Vaisseau (R) et Président créateur de l'Amicale des Anciens Marins du T.C.D « ORAGE » : Jean Christophe ROUXEL.

Ont été décorés de la médaille de la Défense Nationale, avec agrafes « Défense » « Essais Nucléaires » : À l'échelon Argent : Patrick POSTE QM2(mécanicien). À l'échelon Bronze : - Louis COUPPE Mt (manœuvrier) - Alain RICHARD Mt1 (manœuvrier). En présence des « porte-Drapeaux », de la population, des Anciens Marins de l'« ORAGE », des amis et des familles invitées.

Louis Couppe.

FICHER ADHERENTS et COTISATIONS

Depuis octobre 2023 nous procédons à la refonte du fichier des adhérents afin de nous mettre en conformité avec la CNIL et la RGPD. Cela nous permet également d'avoir des données fiables et faciles à utiliser pour l'envoi des courriers, du bulletin IA ORANA.

Cependant c'est un travail fastidieux qui nous a pris plus de temps que prévu et il ne nous a pas été possible de vous envoyer un appel à cotisation en début d'année comme à notre habitude. Le but essentiel de ce changement d'outils est de faciliter le travail de la secrétaire, de la trésorière mais aussi de l'ensemble des bénévoles qui travaillent pour l'AVEN.

Je tiens à remercier les adhérents qui ont déjà payé leurs cotisations spontanément ainsi que les référents départementaux qui ont collecté les chèques lors des réunions d'information.

ORGANISATION

Au départ en retraite de Myriam, il n'a pas été possible d'engager une nouvelle secrétaire sur place en raison de l'isolement du siège. Les membres du bureau et du CA se trouvant trop éloignés de Lyon, nous avons dû envisager une nouvelle organisation qui se met en place depuis fin 2023.

Béatrice, en poste depuis le 1^{er} septembre 2023, travaille chez elle en télétravail en Bretagne.

Elle a pour mission la mise du fichier et le suivi des cotisations, elle gère la comptabilité avec la trésorière.



Le courrier envoyé à LYON est réacheminé, le siège n'est pas totalement fermé, ne vous inquiétez pas. Et si besoin, vous pouvez envoyer vos courriers à :

AVEN

**Françoise GRELLIER,
8 rue BOUGAINVILLE,
22000 ST BRIEUC**

La secrétaire est joignable par mail et par téléphone,
voici ses coordonnées :

Courriel : beatrice56aven@gmail.com
Téléphone : 07 44 55 85 90

Attention, vous ne pouvez la joindre que les jours et horaires suivants :
LUNDI, MARDI et JEUDI de 10h à 12h30.

Les autres jours vous pourrez vous adresser directement à votre responsable départemental ou régional
(voir coordonnées sur le site de l'AVEN).

RENDEZ-VOUS À 17H30 À L'ARC DE TRIOMPHE DANS LE SOUTERRAIN

Comme chaque année, le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe se déroulera le 2 juillet prochain.

Si vous souhaitez y participer, il est impératif de vous inscrire avant le 15 juin 2024 auprès de la Présidente, de votre responsable de région ou du secrétariat en précisant le nombre de personnes et le nombre de porte-drapeaux.

Adresse mail : presidente.aven@gmail.com ; beatrice56aven@gmail.com

TENUE CORRECTE EXIGEE

Les porte-drapeaux doivent porter une tenue correcte et notamment des chaussures noires fermées. Les gants blancs (propres) sont obligatoires. Attention aux chaussures de sports blanches ou roses, elles ne sont pas conformes et vous risquez d'être écarté.

En ce qui concerne les drapeaux de l'AVEN : seuls ceux homologués par l'association peuvent y participer. Tous les drapeaux fantaisistes seront refoulés à l'Arc de Triomphe et un contrôle sera fait en amont.



LE CONGRES ET L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVEN SE DEROULERONT

LES 12 ET 13 OCTOBRE 2024

A AMIENS.

VOUS POUVEZ DEJA RESERVER VOTRE HOTEL

LE PROGRAMME ET LE BULLETIN D'INSCRIPTION VOUS PARVIENDRONT DEBUT JUILLET.

réinventons / notre métier

AXA Prévoyance & Patrimoine
Votre avenir / Notre expertise

OFFRE SPECIALE SANTE AVEN

Prévoyance
Retraite
Placement
Fiscalité

Votre Agent général
AXA Prévoyance
& Patrimoine : **Thomas SACHER**
Tél. 02 47 20 88 46
ORIAS 09 049 349

GROUPAMA VOUS PRÉSENTE LES **TOP AVANTAGES 2022**

TOP AVANTAGES AUTOMOBILE -10%	TOP AVANTAGES HABITATION -10%	TOP AVANTAGES GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE -10%	TOP AVANTAGES SANTÉ SENIOR -20%

DES RÉDUCTIONS À VIE DE VOS CONTRATS

VOTRE CONSEILLÈRE À VOTRE ÉCOUTE
PAULINE HURET - 02 54 32 67 05 / 06 32 28 52 97
Mail : phuret@groupama-pvl.com

AGENCE GROUPAMA DE MONTRICHARD
35, RUE NATIONALE
41 400 MONTRICHARD VAL DE CHER

Reductions soumises à conditions. Rendu-voies dans l'agence la plus proche de chez vous.
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE - 1 place République d'Orléans - 41000 Paris Val de Loire - Siège social : 1 bis, avenue de Docteur Brette - CS 90064 - 93384 Antony cedex - 92 20 20 933 Antony - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution située à Paris de Budapest - 75009 Paris, www.groupama.fr Document et service non contractuels. Création graphique : communication.commerciale@groupama.fr Paris Val de Loire / Février 2022.

APPEL A CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Aven a besoin de tous pour continuer à se battre pour obtenir réparation, pour notre descendance et pour tous nos vétérans qui sont ou qui pourront être malades.

Si vous souhaitez aider activement l'association, vous pouvez vous présenter au Conseil d'Administration.

Certaines régions ou départements n'ont pas de représentant au CA : Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Pays de Loire, Bourgogne, Pays Basque.

Si vous êtes domicilié dans ces départements ou régions, vous pouvez déjà nous contacter.

Votre candidature doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Présidente de l'AVEN :

Madame Françoise GRELLIER
8 rue Bougainville
22000 SAINT BRIEUC

Avant le 15 septembre 2024

(cachet de la poste faisant foi)
avec votre lettre de motivation.

ILS NOUS ONT QUITTÉ ...

La Présidente et le conseil d'Administration présentent leurs plus sincères condoléances à leurs proches.

Mr. Dominique BION du Doubs (25),
ancien de Polynésie, décédé le 26.06.2021.

Mr. Éric COUSIN de l'Hérault (34),
ancien de Polynésie, décédé le 25.11.2023

Mr. Marcel COUCHOT des Alpes-Maritimes (06),
ancien du Sahara, décédé le 17.09.2023.
(Voir ces Livres : *La montagne aux expériences - L'Accident de Béryl du 1^{er} Mai 1962*)

Mr. Raymond DUCES des Hte Pyrénées (65),
ancien du Sahara, décédé le 20.02.2024.

Mr. Serge GARNIER de L'Aude (11),
ancien de Polynésie, décédé le 5 .03.2024.

Mr. Serge IBARGARY des Pyrénées-Atlantiques (64),
ancien retraité de la Marine, décédé le 10.01.2024.

Mr. Claude JARS de L'Isère (38), ancien de Polynésie,
décédé le 18.04.2024, ancien du 5^e R.M.P

Mr. André TERTRAIS du Morbihan (56),
ancien de Polynésie, décédé le 14.11.2023.

Mr. Noël TORTELLI du Var (83), ancien de Polynésie,
décédé le 19.11.2023.

Mr. Jean CRENN du Finistère (29), ancien de Polynésie,
décédé le 13.05.2024.

REMISE DE DIPLÔME DE PORTE- DRAPEAU



C'est au cours d'une cérémonie privée à la Préfecture de l'Aveyron, que Mr. Charles GIUSTI Préfet (ancien officier Marinier) à remis aux récipiendaires le diplôme de porte-drapeau. Plusieurs nominés dont Alain LEPOINT Président de l'Amicale des Marins, Marins Anciens Combattants de l'Aveyron et membre de L'AVEN 12 et 46, en présence des autorités locales et des familles.



RESPONSABLES JURIDIQUES

■ RÉGIONS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Alain VALON

1 rue des Vergers
01500 Ambérieu-en-Bugey
Tel : 06 76 00 83 73
alainvalon@wanadoo.fr

■ BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

BOURGOGNE

- Arlette DELLAC

les Joncs
81500 Montcabrier
Tel : 05 63 58 74 48
Tel : 06 37 06 90 69
dellacaven@wanadoo.fr

FRANCHE COMTÉ

- Patricia GRENIER

4 rue du Lavoir
25680 Bonnal
Tel : 03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

■ BRETAGNE

MORBIHAN - ILLE & VILAINE

- Christian COULON

17 allée des PLATANES
56270 Ploemeur
Tel : 07 82 34 58 02
aven56@orange.fr

■ CENTRE VAL DE LOIRE

- Jean-Louis CAMUZAT

6 rue des Cédres
41140 Noyers sur Cher
Tel : 07 63 73 61 25
aven.jlcamuzat@gmail.com

■ GRAND EST

- Patricia GRENIER

4 rue du Lavoir
25680 Bonnal
Tel : 03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

■ NOUVELLE AQUITAINE

AQUITAINE

- Robert ADROT

250, rue Sophie
40660 Biscarosse
Tel : 05 58 78 83 65
ronie40@orange.fr

■ POITOU CHARENTES / LIMOUSIN

- Claude TESTE

5, rue Charles Gounod
17138 Saint-Xandre
Tel : 06 72 10 11 80
avenca.claudeteste@gmail.com

■ NORMANDIE

- Yanick BOURREL

5, rue de Conches
27000 Evreux
Tel : 06 83 36 28 99
yanick.bourrel@gmail.com

■ OCCITANIE

- Jean-Jacques GOURDE

12, allée Val d'Arly
31850 Montrabe
Tel : 05 61 84 63 71
gourde.jeanjacques@gmail.com

■ PARIS IDF

- Héléne LAVOINE

44 bis Avenue du Marechal
de Latre de Tassigny
93600 Aulnay Sous Bois
Tel : 06 70 42 19 30
avenhelenelavoine@gmail.com

■ PACA CORSE

- Georges REYNIER

Habac de Chadourene
04660 Champtercier
Tel : 06 77 77 58 22
georey@wanadoo.fr

■ PAYS-DE-LOIRE

MAINE ET LOIRE - MAYENNE - SARTHE

- Gérard MAILLARD

Le bois aux Geais
49140 Seiches-sur-Loire
Tel : 06 71 61 42 49
aven49g-maillard@orange.fr

LOIRE-ATLANTIQUE - VENDÉE

- Christian COULON

17 allée des PLATANES
56270 Ploemeur
Tel : 07 82 34 58 02
aven56@orange.fr

RESPONSABLE JURIDIQUE NATIONAL

- Christian COULON

17 allée des PLATANES
56270 Ploemeur
Tel : 07 82 34 58 02
aven56@orange.fr